

Procès verbal du Conseil d'École du RPI CERE-LA-RONDE/GENILLE/LE LIEGE
Vendredi 17 juin 2022, 18h00, CERE-LA-RONDE

Présents :

Madame SIGONNAUD-BASTARD, Directrice de l'école primaire de Genillé.
Mesdames HABERT, PAPILLAULT (remplaçant M. PHILIPPE), RIOLLAND, ROBIN, ROCHETTE-CASTEL et Monsieur TALOT, enseignants.
Monsieur ALFANDARI, Maire de la commune de Genillé.
Monsieur ADJADJ, Maire de la commune du Liège.
Madame BORDINAT, élue de la commune du Liège, Messieurs HARDOUIN et MEUNIER, élus des communes de Céré-la-Ronde et de Genillé.
Mesdame TAVARES, Déléguée Départementale de l'Education Nationale,
Mesdames HAURY, LEDOUX, PEUF, VILLEGGER et Messieurs LAURANT et PAVY, Parents d'élèves élus.
Mesdames LAGRANGE, MILCENT et NICOLAS, ATSEM.

Excusés :

Madame MAUPAS, Inspectrice de l'Education Nationale,
Monsieur DUVIVIER, Maire de la commune de Céré-la-Ronde,
Monsieur PHILIPPE, Directeur de l'école élémentaire de Céré-la-Ronde,
Monsieur COUSIN, Maître E,
Madame VERMEULEN, Parent d'élèves élue.

1 - Approbation du compte rendu du conseil d'école du 14 mars 2022

Approuvé à l'unanimité.

2 - Mouvement du personnel

Départs :

M. TALOT a participé au mouvement. Il quitte donc l'école.
M. COUSIN, enseignant spécialisé, part à la retraite avec plein de nouveaux projets.
Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Arrivées:

Mme FRETAULT a été nommée sur le poste d'adjoint libéré par M. TALOT. Elle sera à ½ temps. Pour l'instant nous ne savons pas qui complétera son service.

Mme BIHAN-POUDEC, enseignante spécialisée à dominante pédagogique succédera à M. COUSIN.

Le temps de décharge pour les tâches de direction va passer de 25% à 33%,. Mme SIGONNAUD-BASTARD aura un jour de décharge par semaine et un second jour toutes les 3 semaines. Sa décharge de direction sera toujours assurée par Mme REMAUD.

La demande de Service Civique sera renouvelée si l'on en a la possibilité.

3 - Effectifs prévus à la rentrée de septembre 2022 :

RPI								
maternelle				élémentaire				
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2 sur un potentiel de 13	14	18	23	16	12	18	16	23
Maternelle = 57 (= par rapport à 2021-2022)				Elémentaire = 85 (- 12 par rapport à 2021-2022)				
Total RPI = 142 (-12 par rapport à 2021-2022)								

4 - Répartition des élèves dans les classes :

GENILLE						CERE
TPS-PS Mme Rochette-Castel	MS Mme Riolland	GS Mme Sigonnaud-Bastard	CP-CE1 Mme Robin	CE1-CE2 Mme Habert	CM1- M2 Mme Frétault et ?	CM1-CM2 M. Philippe
16 (2 + 14)	18	23	22 (16 + 6)	24 (6 + 18)	19 (8 + 11)	20 (8 + 12)
Total Genillé = 122 (-9 par rapport à 2021-2022)						Total Céré = 20 (-3 par rapport à 2021-2022)

Cette année, plusieurs familles nous ont sollicités pour émettre des choix quant à l'école ou la classe de leur enfant pour l'année prochaine.

La répartition des élèves dans les classes fait l'objet d'un conseil des maîtres.

Lorsqu'il y a des classes à plusieurs niveaux, chaque cas est étudié avec attention. La décision collégiale des enseignants tient compte d'un nombre important de critères; ce qui rend d'ailleurs la tâche complexe.

Nous rappelons qu'en ce qui concerne les répartitions relatives au passage en classe supérieure, seul le conseil des maîtres est décideur en la matière.

5 - Approbation des listes de fournitures de rentrée

Pour tous les élèves du RPI (de la TPS au CM2) :

- un cartable suffisamment grand pour contenir un cahier 24x32,
- des baskets (à scratch pour les enfants ne sachant pas attacher leurs lacets) avec des semelles ne marquant pas le sol pour le gymnase,
- une boîte de mouchoirs.

TPS/PS (Mme ROCHETTE-CASTEL) :

- 5 photos,
- un change
- 5 sacs en plastique,
- un paquet de semoule à couscous.

MS (Mme RIOLLAND) :

- un change,
- 5 sacs en plastique.

CP/CE1 (Mme ROBIN) :

- 2 trousse qui resteront à l'école :
 - Une trousse avec le matériel quotidien : une gomme, trois tubes de colle, un crayon de papier, un taille crayon avec réservoir, 4 stylos (bleu, rouge, vert et noir) et un chiffon pour ardoise.
 - Une deuxième trousse contenant 12 crayons de couleur et 12 feutres.
- 2 boîtes en plastique pour ranger les étiquettes.

CE1/CE2 (Mme HABERT) :

- 1 trousse pour le matériel quotidien
- 1 trousse contenant 12 crayons de couleur et 12 feutres
- 1 gomme
- 5 gros tubes de colle (de 20g)
- 3 crayons à papier
- Un taille-crayon avec réservoir
- 4 stylos (un bleu, un rouge, un vert et un noir) : les stylos effaçables sont autorisés mais aucune recharge ne sera fournie par l'école.
- Un chiffon pour ardoise
- 5 feutres Velleda
- 1 blouse ou 1 vieux tee-shirt ou 1 vieille chemise à manches longues (pour les arts visuels)
- 1 boîte en plastique pour ranger les étiquettes.
- 2 boîtes de mouchoirs
- 1 paire de baskets de sport pour le gymnase
- une gourde

Remarques : Tout le matériel, même supplémentaire, devra être apporté le jour de la rentrée. Le matériel supplémentaire (colles, crayons à papier, feutres Velleda) sera stocké en classe dans une boîte au nom de l'enfant. Il ne sera donc rien demandé durant l'année. Mme HABERT distribuera elle-même le matériel nécessaire pour éviter toute confusion.

CM1/CM2 (M. PHILIPPE) :

- 1 trousse peu encombrante pour le matériel de tous les jours, non garnie car tout sera fourni par l'école, y compris les crayons.
- Pas de stylo 4 couleurs
Pas de stylo effaçable
- 1 chiffon d'ardoise

CM1/CM2 (Mme FRETAULT) :

- une trousse avec le matériel de base : 1 stylo vert/1 stylo noir/1 stylo bleu/1 stylo rouge
- PAS DE STYLO 4 COULEURS !**
- 2 crayons de papier

- une gomme
- un tube de colle
- 12 feutres et 12 crayons de couleur
- un taille-crayon à réservoir
- une règle plate 30 cm en plastique
- une équerre en plastique
- un compas (métal ou plastique)
- une paire de ciseaux

PAS D'AGENDA : il sera distribué gratuitement aux CM1/CM2 puisque l'opération « Agenda santé », menée par la Ligue contre le cancer, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire est reconduite pour l'année scolaire 2022-2023

Les listes ont été adoptées et approuvées à l'unanimité.

6 - Préparation des élections des parents d'élèves au conseil d'école - Octobre 2022

Afin de simplifier la procédure électorale, les écoles ont la possibilité de mettre en œuvre **le vote par correspondance exclusivement**.

Nous souhaiterions opter pour ce fonctionnement lors des prochaines élections des parents d'élèves en octobre 2022, c'est la raison pour laquelle nous vous consultons.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

7 - Piscine :

La piscine de Genillé n'ouvrant plus au mois de juin, les scolaires ne pratiquent plus l'activité natation depuis 2 ans.

Madame l'Inspectrice nous a informés que des créneaux étaient ouverts au parc aquatique Naturéo de Loches à toutes les écoles de la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

Nous avons émis le souhait que les 3 classes élémentaires (priorité au cycle 2) puissent en bénéficier. Le transport sera à la charge des communes, l'accès au bassin sera gratuit.

Qu'en est-il ?

Réponse : Pour le transport et la piscine c'est une question de coût. La région gère les transports mais il n'y a pas d'aide prévue. Le budget 2022 étant voté c'est complexe.

Les parents d'élèves ont insisté sur le savoir nager qui est une priorité de l'éducation nationale.

Finalement, 10 à 12 séances pour 3 classes représentent un coût de 5220 euros pour le transport. Cette somme sera à bloquer pour l'année prochaine.

Par la suite, Monsieur le Maire souhaite solliciter le Département qui proposerait des bassins mobiles pour un enseignement massé de la natation.

8 - Travaux

École de Genillé :

Un exercice d'évacuation incendie a été réalisé lundi 13 juin pendant la sieste des PS.

Une date est-elle fixée pour :

- le remplacement du **système d'alarme incendie/PPMS** ?
- les travaux de **sécurisation de l'école** (portail et grilles) ? PPMS à envoyer fin septembre.

Réponses :

- La mise aux normes électriques, l'alarme incendie et intrusion seront faites pour la rentrée. La sécurisation des abords de l'école sera aussi abordée.

Suite aux travaux à la cantine, on sait que de l'amiante est présente. Les enfants et les personnels sont potentiellement exposés à un risque qui pourrait mettre leur santé en danger.

Comme évoqué lors du dernier conseil d'école, un capteur a été installé dans la classe de Mme HABERT le 10 novembre 2021.

La mairie devait envoyer les résultats des tests. A ce jour, l'école n'a rien reçu malgré une relance.

La non production de ce document ne fait que renforcer la suspicion des enseignants. S'il n'y a véritablement aucun danger, pourquoi ne pas fournir les résultats du test ? Cela rassurerait tout le monde !

Il faut évaluer ce risque et le prendre en compte. La réglementation est claire. (cf lettre du DASEN du 10 janvier 2019 et du 31 mai 2021)

Le DTA est obligatoire pour tout bâtiment dont la construction est antérieure à 1997.

Réponse :

En ce qui concerne le DTA Monsieur le Maire va se renseigner pour savoir si son prédécesseur a renseigné celui-ci. Si ce n'est pas le cas la mairie confirme que ce sera financé mais que les budgets sont contraints. Monsieur le Maire rappelle que si l'amiante n'est pas dégagée il n'y a aucun danger.

Mme TAVARES, DDEN, confirme que le DTA a été rendu obligatoire par les pouvoirs publics.

La DDEN précise qu'il y avait jusqu'en février 2021 pour fournir le DTA.

Le rapport intermédiaire de mesures d'empoussièrement amiante suite au test réalisé le 10/11/2021 été envoyé par mail à l'école par Monsieur le Maire durant le conseil d'école.

École de Céré-la-Ronde :

- Température caniculaire dans la classe. Serait-il possible d'installer des volets ? A voir.

9 – Projets et sorties :

- **Anglais :** tous les élèves du RPI ont bénéficié d'un intervenant en anglais. Nous souhaiterions poursuivre notre collaboration avec M. DOWSON. Nous remercions les municipalités pour le paiement de ses interventions, très profitables pour les enfants.

Les communes sont d'accord pour prolonger le contrat avec M. Dowson, dès le mois d'octobre (un délai est nécessaire aux écoles pour renouveler la demande d'agrément auprès de l'inspection académique).

- Intervenante musique :

Nous remercions aussi Maëlle BOUMARD, étudiante du CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants) pour ses interventions musique de la GS au CM2.

Une nouvelle demande sera effectuée auprès du CFMI pour l'an prochain.

Les communes sont d'accord pour défrayer l'étudiant de ses déplacements et de ses repas.

Projets communs :

- Soirée commune à toutes les maternelles et à la classe de CM2 : vendredi 20 mai 2022, salle Rosine Deréan à Genillé. Au programme, chorale des maternelles suivie par une représentation de théâtre par les CM2.

Projets communs à toutes les classes maternelles de l'école de Genillé :

- chasse aux œufs : vendredi 8 avril 2022. Nous sommes restés à l'Ecole de GENILLE en raison de la météo.

Projets communs aux classes du RPI :

- lundi 20 juin : **journée à la Haute-Touche** sortie intégralement prise en charge (transport, entrées et ateliers pédagogiques) par la coopérative scolaire de l'école grâce au don de 4000€ du comité des fêtes de Genillé que nous remercions une nouvelle fois.

Projets par classe :

TPS/PS:

- Spectacle NACEL "CHUUT" à Dolus-le Sec : 3 mai 2022.
- Cinéma avec l'ACLE "loups tendres et loufoques" 9 mai 2022
- Family Park à Sorigny: 28 juin 2022. Merci à la Mairie pour le bus et merci à l'APE pour l'aide financière supplémentaire.

MS :

- Spectacle NACEL "Petit terrien...entre ici et là" à Reignac-sur-Indre : 31 mai 2022.
- Cinéma avec l'ACLE "loups tendres et loufoques" 9 mai 2022

GS :

- Réalisation d'un petit mot pour la commémoration du 8 mai pour les 3 communes du RPI
- Suite à la sortie au cinéma, les GS ont été sensibilisés à l'écologie et au développement durable. Ils ont aussi découvert les monuments célèbres dans le monde
- Travail sur les châteaux forts à partir du livre de prix (documentaire) offert par la

mairie de Genillé

- 5 juillet : sortie au château des énigmes à FRETEVAL avec la classe de CP/CE1 dans le cadre de la liaison GS/CP.

CP /CE1 :

- 6 mai : film Rosa et Dora au cinéma de Loches.
- 20 mai : spectacle Nacel : « Quincaille et Macadam »
- 5 juillet : sortie au château des énigmes à Fréteval (Liaison GS/CP)

CE1/CE2 :

- Réalisation d'une composition pour la commémoration du 8 mai pour les 3 communes du RPI
- Voyage à Paris avec la classe de CM2 de M. Talot. Au programme, visite du Musée Grévin, du Centre Pompidou et croisière sur la Seine le 24 juin 2022.
- spectacle Quincaille et Macadam à Cormery proposé par l'association NACEL.
- Cinéma : Tito et les oiseaux proposé par l'association ACLE.

CM2 :

- Les petits champions de la lecture
- Concours d'orthographe organisé par la DDEN
- Sortie à Paris le 24 juin avec visite du musée Grévin, du Centre Pompidou et balade en bateau mouche sur la Seine.
- Sortie à la salle de théâtre OESIA pour le spectacle « le journal d'une grosse patate » réalisé par les élèves. Une magnifique journée !
- projet rugby inter classe annulé suite à la canicule
- projet école et cinéma avec les studios de Tours
- spectacle NACEL

10 - Fête des écoles :

Le car podium est réservé dont la scène mesure 6 m x 8 m. Les enseignants devront utiliser une clé USB comme support à la musique utilisée durant le spectacle.

La commune de Genillé prêtera des supports d'exposition pour y accrocher le décor pour les classes qui en auront besoin. ??

Le bus de la commune de Céré-la-Ronde sera affrété pour les répétitions le jeudi 30 juin.

Mme ROCHETTE-CASTEL voudrait savoir où sont les costumes qui étaient stockés sous la cantine. Ces derniers ont été fabriqués par les personnes ayant travaillé ou travaillant à l'Ecole de Genillé et font partie du patrimoine de cette Ecole. Il serait tout à fait inacceptable qu'ils aient été mis à la poubelle.

M. ALFANDARI répond qu'ils doivent être entreposés dans le grenier. A voir.

11 - Questions préparées : néant.

12 - Infos diverses :

- Le budget sorties a été dépassé selon la mairie. A l'avenir la mairie demande de «sortir de la formule 3 sorties en bus par classe et par an». Une somme sera allouée car le contexte actuel est difficile. Une partie dite « imprévue » peut être allouée mais cela doit rester exceptionnel.

- En ce qui concerne le projet Appel à Manifestation d'Intérêt, le dossier a été défendu avec le DASEN le 30 mai. La mairie se dit confiante. La réponse aura lieu fin juin pour une acceptation ou non du projet. Une réunion sera programmée afin de travailler le volet avec l'éducation nationale.

Si c'est accepté, dès la rentrée la réflexion se centrera autour de la végétalisation des cours avec un travail partenarial possible avec le CAUE. Les travaux prévus pourraient être réalisés durant l'été 2023.

Le projet sera étalé sur 5 ans. Le DASEN a acté les moyens supplémentaires pour ce projet avec des postes à temps plein. Ce sera le seul projet en ruralité de France à titre expérimental.

L'idée est de pérenniser le projet au-delà des 5 années. Monsieur le Maire précise : « on donnera des moyens privés à l'école publique; ce sera un laboratoire d'études sur 5 ans. »

Séance levée à 20h35.

M. TALOT
Secrétaire de séance,

Mme SIGONNAUD-BASTARD,
Présidente de séance,

